

Développement durable

Aménagement des cimetières

Le projet d'aménagement des cimetières consiste en une mise en conformité par rapport à deux lois importantes, la loi sur l'accessibilité, et celle relative à la réduction des produits phytosanitaires.

Nous avons été conseillés par le pôle accessibilité de la Direction Départementale des Territoires et notre cimetière sera donc parfaitement aux normes. Le responsable des services techniques et l'élu référent ont suivi une formation au CNFPT des Yvelines avec une visite guidée et argumentée d'un cimetière de Versailles, ville pionnière depuis bientôt une dizaine d'années.

Le nouveau cimetière : la réhabilitation des deux allées principales est quasiment terminée, il restera le raccordement aux seuils d'entrées dès que la clôture sera réalisée, celle-ci est en cours. Suite à la nécessité de ne plus pulvériser de dés herbant pour protéger nos nappes phréatiques, nous avons décidé de recouvrir les allées secondaires en pavés auto-bloquants.

Ceux-ci sont juste posés sur un lit de sable afin de permettre l'ouverture des monuments par le devant si nécessaire. Les espaces inter-tombes seront recouverts progressivement d'un tapis de sedum, ces petites plantes qui se contentent de peu pour croître et ainsi éviter la prolifération d'herbes non désirées. Tout cela devrait permettre de faciliter le travail des agents des espaces verts.

L'ancien cimetière : dans le même esprit et afin d'assainir les fondations de notre d'église âgée de plus d'une dizaine de siècles, le talus a été retravaillé et paysagé afin de dégager le caniveau pavé remis en état. Les espaces inter-tombes ont aussi été agrémentés de sedum, et les pieds des murs et murets ont été plantés.

